

Date d'envoi de la convocation dématérialisée : le 25 février 2021

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 3 du mois de mars à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 21 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoints.

M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, Mme Michèle VIGNEAU, M. Jean-Yves MAS, Mme Hélène LEBLANC et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : 5 Mme Sylvie LAVERGNE qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE
Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER
Mme Victoria FUSTER qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET
Mme Lydia LESCOMBE qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS
M. Cyril CAMU qui a donné procuration à Mme Hélène LEBLANC

Absente et non représentée : 1 Mme Anne ESCOLA

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N° DL03032021-07 : Cession de matériels municipaux

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Dans le cadre de la politique renouvellement du parc de matériel municipal, les éléments suivants ont été mis en vente :

- Une voiture
 - Marque : Citroën
 - Modèle : C4 HDi 120 Millenium
 - Immatriculation : DY-423-KV
 - Date d'acquisition : 28 décembre 2015
 - Valeur nette comptable à ce jour : zéro euro.

La Ville a reçu de la société LABAT, représentée par son gérant, Monsieur LABAT, une offre d'achat au prix de 7 000 €.

- Un compacteur
 - Marque : DUNAPAL
 - Modèle : CC122 Moteur DEUTZ n° de série 10112184
 - Date d'acquisition : 24 avril 2012
 - Valeur nette comptable à ce jour : zéro euro.

La Ville a reçu de la société M3 Mérignac, représentée par Monsieur MALAISE, une offre d'achat au prix de 6 000 €.

VU l'avis de la commission finances, marchés publics et ressources humaines en date du 23 février 2021,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

ACCEPTÉ de vendre le véhicule immatriculé DY-423-KV à la société LABAT au prix de 7 000 € (sept mille euros).

ARTICLE 2

ACCEPTÉ de vendre le compacteur DUNAPAL à la société M3 au prix de 6 000 € (six mille euros).

ARTICLE 3

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.



Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET

et acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission.

Publié le : 05 MARS 2021 Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le : 05 MARS 2021